

REPUBLIC OF CAMEROON
 Paix-Travail-Patrie

 REGION DE L'OUEST

 DEPARTEMENT DU NOUN

 COMMUNE DE FOUMBAN

 SECRETARIAT GENERAL

 SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
 ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Peace – Work - Fatherland

 WEST REGION

 NOUN DIVISION

 FOUMBAN COUNCIL

 GENERAL SECRETARY

 TECHNICAL SERVICE OF URBAN
 DEVELOPMENT AND TOWN PLANNING

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
 D'URGENCE N°005/AONO/RG-OU/CFBAN/CIPM-TBEC/2025 DU 16/01/2025
 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISCINE A LA
 MAISON DE LA CULTURE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN,
 DEPARTEMENT DU NOUN.**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du BIP 2025 Le Maire de la commune de Foumban, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un appel d'offres pour **LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISCINE A LA MAISON DE LA CULTURE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN.**

2. Nature de l'Accord-cadre

Appel d'Offres ouvert EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/RG-OU/CFBAN/CIPM-TBEC/2025 DU 16/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISCINE A LA MAISON DE LA CULTURE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN sera passé avec [un titulaire] [à préciser]¹.

3. Durée d'exécution de l'Accord-cadre

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois.

Ce délai court à compter de la date de la notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

4. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent appel d'offres comprennent les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif.

5. Délai de mobilisation de l'entreprise pour l'exécution de la commande

Le délai de mobilisation de l'entreprise prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour entamer la réalisation des travaux, dans le cadre du présent appel d'offres à la suite d'une commande est de

[Indiquer le délai prévisionnel par lot le cas échéant] mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations de la commande.

6. Allotissement

Les travaux sont répartis en un seul lot.

7. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **45 000 000 (quarante-cinq million)** francs CFA

8. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises camerounaises catégorisées ou pas ayant des compétences dans le domaine des bâtiments et travaux publics

La participation des entreprises sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre du groupement ressortent clairement dans l'accord de groupement.

9. Financement

Les travaux, objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....

10. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *hors ligne*,

Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

11. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO dont le montant s'élève à **900 000 (neuf cent mille) FCFA pour chaque lot le cas échéant ; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur**] et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et acquitté à la main, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

12. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm)

13. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier peut être obtenu au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt-dix mille (90 000) Francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de Foumban**.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

14. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 au plus tard le 13 MARS 2025 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE
N°005/AONO/RG-PU/C.FBAN/CIPM-TBEC/2025 DU 16 JANVIER 2025 POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISCINE A LA MAISON DE LA CULTURE
DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN.**

FINANCEMENT : BIP/MINDEVEL 2025

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

- Pour la soumission en ligne par voie électronique, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou tout autre moyen de communication électronique officiel (à préciser) par le Maître d'Ouvrage au plus tard le [date limite de réception des offres] à [Heure limite]. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

N.B : Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mo pour le dossier Administrative ;
- 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- 5 Mo pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ; JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre conformément aux tailles sus-indiquées.]

15. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;

- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre ne comprenant que des copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

16. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 13 MARS 2025 à 14 heures heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Foumban, siégeant dans la salle N°02 du 2^{ème} étage de la Mairie de Foumban.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

17. Critères d'évaluation

[Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels². Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel].

[Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des soumissionnaires]

17.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- du non-respect du format de fichier des offres ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de possession en propre d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- de l'absence L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;
- Absence d'une attestation de visite des lieux signée par le Maître d'Ouvrage ou son représentant ou d'une déclaration sur l'honneur signée par le soumissionnaire ;

²Ces critères ont pour objet d'apprecier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

17.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.]

[Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie

NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution de l'Accord-cadre. Ces critères seront détaillés à l'article 29 du RPAO]

- [Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].

18. Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue l'accord-cadre au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante. *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

. (En cas d'allotissement, indiquer le nombre maximum de lots dont le candidat peut être attributaire)

19. Nombre maximum de lots:

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut être attributaire de plus de _____ lots.

[Au cas où un soumissionnaire serait le moins disant pour plus de _____ lots, le Maître d'Ouvrage lui attribuera les _____ lots selon les conditions prévues dans le RPAO]

20. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

21. Période de validité de l'Accord-cadre

L'Accord-Cadre reste valable jusqu'à la réception provisoire et éventuellement définitive des travaux, issus de l'exécution du dernier bon de commande conclu dans la période réglementaire de la durée d'exécution de l'Accord-Cadre.

Aucun bon de commande ne peut être conclu après la durée d'exécution de l'Accord-Cadre.

22. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service Technique de la Commune de Foumban, *téléphone* : 697 97 18 25 ou tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

23. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, ou faits de mauvaises pratiques bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics(MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO/MOD au numéro

Foumban, le 13 FEV 2025

Le Maire

(Autorité Contractante)



Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
ARMP
- Maître d'Ouvrage ou MOD concerné, le cas échéant ;
- Président CPM concerné
- Présidents de CCCM, le cas échéant ;
- Affichage chrono

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'OUEST WEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

REGION

NOUN DIVISION

FOUMBAN COUNCIL

GENERAL SECRETARY

SERVICE TECHNICAL SERVICE OF URBAN
DEVELOPMENT AND TOWN PLANNING

OPEN NATIONAL BID INVITATION

N°005/AONO/RG-PR/C.FBAN/CIPM-TBEC/2025 OF 16 JANUARY 2025
FOR THE CONSTRUCTION WORK ON THE POOL OF THE HOUSE OF
CULTURE IN THE COMMUNE OF FOUMBAN, NOUN DEPARTMENT,

(EMERGENCY PROCEDURE)

FINANCING: MINDEVEL INVERSTEMENT BUDGET FOR FISCAL 2025

1. Subject of the Invitation to Tender

The West Regional Delegate of Public Contracts. Contracting Authority, hereby launches an open national invitation to tender for the realization of **THE CONSTRUCTION WORK ON THE POOL OF THE HOUSE OF CULTURE IN THE COMMUNE OF FOUMBAN, NOUN DEPARTMENT,**

3. Nature of the Framework Agreement

THE CONSTRUCTION WORK ON THE POOL OF THE HOUSE OF CULTURE IN THE COMMUNE OF FOUMBAN, NOUN DEPARTMENT

3. Duration of execution of the framework agreement

The maximum execution deadline provided by the Project Owner for the execution of the works for this tender file shall be three (03) months.

This deadline takes effect from the date of notification of the service order to start works

4. Scope of works

The works shall notably include (*succinct description of the works to be executed*).

5. Deadline for the mobilisation of the company to execute the order

The deadline for the mobilisation of the company provided for by the Project Owner to commence the execution of the works, within the framework of this call for tenders following an order shall be [Specify the

estimated deadline per lot if applicable] calendar months. This deadline shall run from the date of notification of the Administrative Order to commence the execution of the services in the order.

6. Allotment

All the construction works constitute one follow:

7. Estimated cost

Forecast cost is 45 000 000 (forty-five million)

³Each lot shall be the subject of a framework agreement with a contractor.

8. Participation and origin

Participation in this invitation to tender is open to Cameroonian companies categorized or not.

9. Financing

Works subject of this invitation to tender shall be financed by the 2025 budgets of BIP on budget head No.

10. Bidding method

The bidding method selected for this consultation shall be [State one of the following three bidding methods: *online, offline, online or offline*].

However, where the two possibilities are offered, a bidder shall not use both the online method and offline method.

11. Bid bond

Bids must be accompanied by a hand-endorsed bid bond established by a banking institution or financial body authorised by the Minister in charge of Finance and whose list is in document 11 of the Tender File whose amount is **900 000** (nine hundred thousand) FCFA for each lot where necessary; *it shall be not more than 2% of the estimated cost all taxes (IT) of the contract in accordance with the Order in force*] and valid up to 30 (thirty) days beyond the initial bids validity date. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorised by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts and hand-endorsed, shall lead to the immediate rejection of the offer.

12. Consulting the Tender File

The hard copy of the tender file may be consulted free of charge in the Project Owner and Delegated Project Owner's offices during working hours at the the Foumban Municipality Technical Service, by calling the phone number: 697 97 18 25 or on the ARMP website (www.armp.cm) or on any other electronic means of communication indicated by the Project Owner (to be specified).

13. Acquisition of the Tender File

The Tender file in the French language may be obtained from the Foumban Municipality Technical Service, tel: 697 97 18 25 as from the date of publication of this notice upon presentation of a receipt of payment to the **Municipal Treasury of Foumban** of a non-refundable sum of **four twenty ten thousand (90 000) CFA F.**

It is equally possible to obtain the soft copy of the file through free download at the above-mentioned addresses. However, the submission of the hard copy or soft copy shall be subject to the payment of the Tender File purchase fees.

14. Submission of bids

Each offer shall be drafted in English or French

Each offer shall be drafted in English or French

If the submission is done offline, each bid drafted in English or French in 7 (seven) copies including 1 (one) original and 6 (six) copies marked as such, should reach [Place of bids registration], not later than [Closing date to receive bids] at [Closing time] and should be labelled:

OPEN NATIONAL BID INVITATION

N°005/AONO/RG-PR/C.FBAN/CIPM-TBEC/2025 OF 16 JANUARY 2025 FOR THE CONSTRUCTION WORK ON THE POOL OF THE HOUSE OF CULTURE IN THE COMMUNE OF FOUMBAN, NOUN DEPARTMENT,

To be opened only during the bids opening session"

15. Admissibility of bids

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate

envelopes and submitted in a sealed envelope.

The Project Owner shall not accept:

- Envelopes bearing information on the identity of the tenderers;
- Bids submitted after the closing date and time for submission of bids;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender;
- Bids non-compliant with the bidding mode;
- Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only;

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

16. Opening of bids

Each bid, drafted in English or French in 07(seven) documents, that is, 1 (one) original and 06 (six) copies labeled as such, shall be forwarded to the council technical service. Located, **behind the main council building, no later than 13 MARS 2025 at 13 pm**, local time. Bids shall be deposited and labeled as follow:

Only bidders shall attend this bid opening session or be represented by one person only of their choice duly authorized even in case of joint partnership.

Under pain of rejection, administrative file documents must be produced in originals or certified true copies by the issuing service or relevant administrative authority, in accordance with the Special Regulations of the Invitation to Tender. They must be validated as of the original closing date for the submission of bids.

In case of absence or non-compliance of an administrative file document during the opening of bids, after a deadline extension of forty-eight hours granted by the Tenders Board to the bidder concerned, the file shall be rejected.

[Bids shall be opened not later than one hour after the closing time to receive bids set in the Tender File].

17. Evaluation criteria

[There shall be two types of evaluation criteria: eliminatory criteria and essential criteria⁴. A criterion shall not be both eliminatory and essential].

[The aim of these criteria is to identify and reject incomplete offers and substantially not compliant with the conditions laid down in the Tender File, especially with regard to the admissibility of administrative documents, the compliance if the technical offer with the Tender File technical specifications and with the qualification of tenderers].

17.1 Eliminatory criteria

[Eliminatory criteria lay down the minimum conditions to be met in order to be accepted for evaluation according to essential criteria. They shall not earn marks. The non-compliance of these criteria shall result in the rejection of the tenderer's bid.]

They include especially:

- absence of the bid bond at the opening of bids;
- failure to produce an administrative file document deemed non-compliant or absent, beyond the 48-hour deadline extension after the opening of bids;
- false declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- absence of the sworn statement of non-abandonment of projects over the last three years;
- non-compliance with the format of the bids file;
- absence of a quantified unit price in the financial bid;
- absence of personally-owned minimum equipment (to be specified by the Project Owner)
- absence of dated and signed integrity charter;
- absence of dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses;
- absence of the grading certificate, if applicable;
- Absence of a site visit attestation signed by the Project Owner or his/her representative; or a sworn statement signed by the bidder;

NB: Depending on the specificity of the service, other pertinent criteria could be added during the preparation of Tender Files.

⁴The purpose of these criteria is to appreciate the compliance of administrative documents, technical bid and financial proposal with the conditions set out in the Tender File in order to award the contract:

17.2. Essential criteria

[The so-called essential criteria are those that are primordial or key in order to assess the technical and financial capacity of candidates to execute the services, subject of the invitation to tender. These criteria must be determined according to the type and scope of the services to be executed.

It is worth formally specifying the modalities for the validation of a criterion from the number of sub criteria respected.]

The essential criteria for the qualification of bidders shall include for example:

- presentation of the bid;
- bidder's references;
- after-sales service (availability of spare parts, repairs workshop, technical personnel), where necessary;
- financial capacity (access to a credit line or other financial resources, turnover, certificate of financial solvency).
- Staff qualification and experience ;
- logistic resources
- methodology

NB : - [State the main qualification criteria which show that the bidder has the required technical capacities and resources to successfully complete the execution of the framework agreement. These criteria shall be detailed in Article 6.1 of the Special Regulations of the Invitation to Tender]

- [The system of grading bids by giving points is prohibited in favour of the binary method (yes or no)].

18. Award

The Project Owner or the Delegated Project Owner shall award the framework agreement to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest, by including, as the case may be, the rebates proposed .

(In case of allotment, specify the maximum number of lots a candidate may be awarded)

19. Maximum number of lots

A candidate may bid for one or several lots but shall not be awarded more than _____ lots.

[In case a tenderer would be the lowest bidder for more than _ lots, the Project Owner shall award him the _____ lots in accordance with the conditions provided for in the Special Regulations of the Invitation to Tender]

20. Duration of the validity of bids

Bidders shall remain committed to their bids for [state the duration between 60 and 90 days] from the initial closing date set for the submission of bids.

21. Period of validity of the Framework-Agreement

The Framework-Agreement shall be valid up to the provisional and possibly final acceptance of the works, resulting from the execution of the last purchase order concluded within the normal period of the duration of the execution of the Framework-Agreement.

No purchase order shall be concluded after the duration of the execution of the Framework-Agreement.

22. Further information

Additional information may be obtained during working hours at the the Foumban Municipality Technical Service, by calling the phone number: 697 97 18 25.

23. Fight against corruption and malpractices

For any denunciation of corruption practices, incidents or acts, kindly call CONAC on the number 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on the numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, ARMP on the number or the PO/DPO on the number

Foumban, the 13 FEV 2025

**The Mayor
(Contracting Authority)**



Copies :

- Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) -
- ARMP
- Project Owner or DPO concerned, where applicable;
- Chairperson of the Tenders Board concerned
- Chairpersons of CCCBs, where applicable;
- Posting file